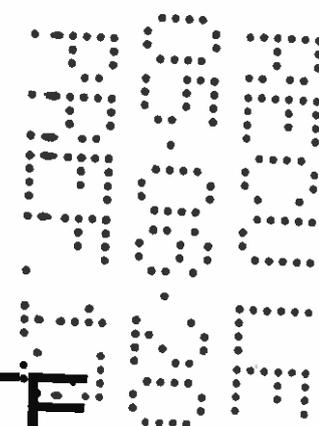


CAISSE DES ECOLES
DE LA
VILLE DE MARSEILLE
40 RUE FAUCHIER
13233 MARSEILLE CEDEX 20



REUNION DU COMITE CAISSE DES ECOLES

PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU 31 JUILLET 2020 À 14 H00
SALLE BARGEMON
PAVILLON BARGEMON
HOTEL DE VILLE
DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES
2020
PRESENTATION ET VOTE DES DOCUMENTS
BUDGETAIRES ET RAPPORTS DIVERS

La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Pierre HUGUET qui procède à l'appel des membres du Comité.

Étaient présents : 2

Monsieur Pierre HUGUET Adjoint à la Maire de Marseille en charge de l'éducation des cantines scolaires et du soutien scolaire Président de la Caisse des Ecoles

Monsieur Ahmed HEDDADI Adjoint à la Maire de Marseille en charge du lien social, de la vie associative, des centres sociaux et du bel âge

Étaient excusés : 2

Monsieur Elie STIOUI Inspecteur de l'Education Nationale Marseille Corniche
Madame Marie-José CERMOLACCE Conseillère Municipale

Étaient absents : 20

Monsieur Sébastien BARLES Adjoint à la Maire de Marseille en charge de la transition écologique et du collège du futur

Madame Marie BATOUX Adjointe à la Maire de Marseille en charge de l'éducation populaire Activités périscolaires, centres aérés, maison pour tous et maison de la citoyenneté

Madame Sophie ROQUES Adjointe à la Maire de Marseille en charge de l'état civil Allo Mairie, état civil et opérations funéraires

Madame Lydia FRENTZEL Conseillère Municipale

Madame Josette FURACE Conseillère Municipale

Madame Aïcha GUEDJALI Conseillère Municipale

Madame Cathy ORLANDO Inspecteur de l'Education Nationale Marseille Estaque

Monsieur Gérard ROUBAUD Inspecteur de l'Education Nationale Marseille Joliette

Monsieur Olivier FORTOUL Inspecteur de l'Education Nationale Marseille le Canet

Madame Brigitte BORSARO Inspecteur de l'Education Nationale Marseille Belle de Mai

Monsieur Mohamed MEBAREK Inspecteur de l'Education Nationale Marseille Mazargues

Madame Catherine COMBES-CICCULO Inspecteur de l'Education Nationale Marseille Huveaune

Monsieur Marc Didier-Jean Inspecteur de l'Education Nationale Marseille St Barnabé

Monsieur Lionel MARIN Inspecteur de l'Education Nationale Marseille Capelette

Monsieur Laurent ESCANDE Inspecteur de l'Education Nationale Marseille la Rose

Madame Sandrine LEVY Inspecteur de l'Education Nationale Marseille le Merlan

Madame Corinne BLERY Inspecteur de l'Education Nationale Aygalades

Madame Fatima NACER Inspecteur de l'Education Nationale Longchamp

Monsieur Thierry ILLY Inspecteur de l'Education Nationale Marseille St Charles

Monsieur Patrick SCOZZARI Inspecteur de l'Education Nationale Marseille Madrague

L'attention des membres est appelée sur le fait que lors de cette séance, consacrée au vote du budget primitif 2020, sera aussi tenu le débat d'orientations budgétaires 2020.

Règlementairement, les communes de 3.500 habitants et plus sont soumises à l'obligation de tenir un débat d'orientations budgétaires dans un délai de deux mois maximum avant le vote du budget.

Selon l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux cette formalité pourra intervenir lors de la séance consacrée à l'adoption du budget primitif.

Monsieur le Président passe à la lecture du débat des orientations budgétaires 2020.

DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 :

I : DEPENSES :

A : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1) Les actions autour de la lecture

Les actions autour de la lecture sont maintenues en 2020 avec les budgets suivants :

- **Renouvellement des livres de bibliothèque : 242 000 €**

A la demande de Monsieur Ahmed HEDDADI, il est indiqué que toutes les écoles de la ville sont concernées, avec un barème supérieur en faveur des écoles en REP.

- **Distribution des Prix : 20 900 €.**

La Caisse des Écoles organise chaque année la Distribution Solennelle des Prix. Lors de cette manifestation, il est d'usage que les deux élèves les plus méritants de chaque école élémentaire soient récompensés et reçoivent un livre lors d'une cérémonie au Dôme.

Cette année en raison des mesures gouvernementales liées à la crise sanitaire, la manifestation n'a pas eu lieu.

La distribution des livres aux lauréats a donc été effectuée au sein de chaque école.

Monsieur Ahmed HEDDADI demande si toutes les écoles participent à cette opération.

Il est porté à sa connaissance que depuis plusieurs années, effectivement, un tiers environ des écoles refusent d'y participer car elle est considérée élitiste.

- Prix du Livre Jeunesse : 30 000,00 €.

Présentation du dispositif aux membres présents : il s'agit d'une opération partenariale, qui se perpétue depuis 1995, avec succès.

Elle est menée notamment avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, l'Association des Libraires du Sud, la DRAC, le Conseil Départemental et le Service des Bibliothèques de Marseille, et vise à développer une politique d'incitation à la lecture.

Le budget permet aux écoles d'acheter des livres et des fournitures diverses destinées à la réalisation de vitrines (maquettes illustrant le livre choisi par l'école) ainsi que de couvrir les frais de transport vers les bibliothèques et les librairies.

Chaque année, les élèves marseillais de la maternelle au collège récompensent leurs écrivains jeunesse préférés à l'issue de plusieurs mois de travail en classe, dans les librairies et dans les bibliothèques municipales.

Les jurys d'élèves se réunissent au mois de mai et des groupes d'élèves des écoles sélectionnées présentent, par des scénettes, les livres choisis lors d'une remise des prix qui a lieu en juin à l'Alcazar.

Ainsi, trois prix sont décernés :

- le prix du livre (l'ouvrage préféré et primé par les élèves),
- le prix des représentations (scénettes jouées par les élèves représentant le livre choisi),
- le prix des vitrines (maquettes réalisées par les élèves)

2) Les actions éducatives

a) la distribution de cahiers de vacances

Le confinement imposé par la crise sanitaire a accentué les difficultés scolaires rencontrées par de nombreux élèves, notamment ceux situés en cités éducatives.

Afin de soutenir ces élèves et de limiter les risques d'échec scolaire, il a été décidé de mettre à leur disposition, un cahier de vacances.

Ces fournitures ont été achetées en urgence auprès de la librairie Charlemagne basée à Toulon.

Monsieur Le Président demande qu'à l'avenir, les entreprises marseillaises soient également sollicitées.

Il souhaite qu'une évaluation de cette opération soit faite. Il suggère de s'adresser directement aux enseignants, qui pourront faire un retour à la rentrée scolaire de septembre 2020.

Les enseignants, pour faire le point, pourraient demander à leurs élèves de retourner leur cahier de vacances.

Le coût de cette opération est de 23 808 €.

b) : Les ateliers organisés pendant la Semaine nationale du goût

Pendant la semaine nationale du goût, la Caisse des Écoles organise au Parc du 26ème centenaire, des ateliers ayant pour but de sensibiliser les élèves aux produits du terroir, à une bonne alimentation et à divers thèmes tels que l'équilibre alimentaire, l'eau...

Durant la journée, les élèves participent aussi à des activités sportives (le football américain en 2018, le rugby en 2019).

La recherche d'un partenaire est en cours pour l'édition 2020.

Budget 2020 : 8 300,00 €

c) Les projets d'écoles

Le financement des projets d'actions éducatives est poursuivi.

A la demande de Monsieur le Président, une étude sur la part que représente le coût à la charge des parents est en cours et lui sera remise prochainement.

Budget 2020 : 157 319,78 €.

3) : Les actions diverses

a) Les sorties à caractère pédagogique

Le dispositif est reconduit par l'attribution de la somme de 250 € par classe.

Il est à envisager que suite aux mesures gouvernementales liées à la COVID-19, les financements prévus pour 2020, ne seront pas utilisés dans leur totalité.

Budget 2020 : 771 192,00 €.

b) : Les salles de repos

Un budget est maintenu pour reconduire le dispositif de renouvellement des fournitures pour les salles de repos (couvertures, draps...).

Toutefois, une réflexion est en cours pour transférer ce dossier à la Ville de Marseille.

Budget 2020 : 61 635,00 €.

4) : Les classes de mer

La Caisse des Ecoles poursuit son action afin d'aider les familles qui rencontrent des difficultés financières selon un barème présenté au vote ce jour. Ces aides se rajoutent aux tarifs réduits accordés par la Ville de Marseille (service Jeunesse) selon un barème.

Monsieur le Président demande que les différents barèmes qui existent à la Direction Education Jeunesse et à la Caisse des Ecoles, soient uniformisés.

Budget 2019 : 13 000,00 €.

5) Les subventions

L'association Fête des Ecoles

La première édition de cette fête a eu lieu en 1948, et se déroulait traditionnellement au stade vélodrome.

Depuis quelques années, le changement de gestion du stade ayant entraîné une augmentation du coût de cette manifestation, la fête a lieu au palais des sports.

Ce dernier ne pouvant accueillir l'ensemble des enfants (5000 environs) la fête doit avoir lieu sur 2 journées.

Monsieur Ahmed HEDDADI propose de rencontrer Monsieur Benoît PAYAN Premier adjoint à la Maire, pour étudier la faisabilité d'un retour au stade vélodrome avec des tarifs abordables.

Pas de budget pour 2020, la fête ayant été annulée du fait des mesures imposées par la crise sanitaire.

6) Fonctionnement de la Caisse des Ecoles :

Budget 2020 : 12 400,00 €

B : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Depuis 2015, la Caisse des Écoles poursuit le développement de l'équipement des écoles élémentaires en classes mobiles informatiques. Un marché par appel d'offres est en cours d'exécution avec le fournisseur Éconocom.

La classe mobile se compose de tablettes (une pour deux élèves), d'un ordinateur portable pour l'enseignant, d'un vidéoprojecteur et d'un dispositif de recharge et de transport.

Elle permet de moderniser les établissements scolaires en développant l'utilisation des outils numériques dans la classe. Il s'agit d'un outil riche et rapidement accessible proposant aux élèves des activités différenciées et répondant à des objectifs pédagogiques variés.

S'agissant d'un projet à caractère éducatif, le dossier des classes mobiles s'inscrit pleinement dans le champ des compétences de la Caisse des Écoles.

Sur l'année scolaire 2020/2021, toutes les écoles élémentaires seront dotées d'au moins une classe mobile.

Budget 2020 : 194 121,81 €.

II : RECETTES :

A : RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1) Subvention de la Ville

Pour l'année 2020, la subvention demandée à la Ville de Marseille s'élève à

1 269 000,00 €.

2) Remboursements divers

Il s'agit des sommes allouées aux écoles pour diverses actions, qui n'étant pas utilisées, sont remboursées à la Caisse des Ecoles. En 2020, en raison des mesures sanitaires, suite à l'annulation de certaines activités, ces remboursements pourraient s'avérer supérieurs à la prévision.

Pour l'année 2020, la recette est estimée à :25 000,00 €.

3) Excédent antérieur reporté

158 942,10 €

4) amortissement subvention de l'Etat

35 141,00 €

B : RECETTES D'INVESTISSEMENT

1) Excédent antérieur d'investissement

20 982,72 €

2) Amortissement matériels et logiciels

136 828,32 €

4) Subvention de l'État (plan numérique)

44 000,00 €

5) FCTVA

27 451,77 €

Monsieur Pierre HUGUET soumet au vote du comité, le rapport qui prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2020.

Celui-ci est voté à l'unanimité.

Monsieur le Président procède à la lecture du compte rendu d'activité 2019.

Celui-ci n'appelle aucune remarque, il procède à la lecture des divers rapports soumis au

Vote :

1 : Compte de gestion 2019 :

Après avoir constaté la concordance des résultats avec ceux du compte administratif,

Monsieur le Président propose au comité de voter le compte de gestion 2019 :

Le compte de gestion 2019 est adopté à l'unanimité.

2 : Compte administratif 2019 :

Pour le vote du compte administratif 2019, Monsieur Ahmed HEDDADI a été élu Président de séance

Ce compte présente les résultats de l'exercice 2019, en accord avec le comptable, Receveur des finances.

Le compte administratif 2019 est adopté à l'unanimité .

3 : Budget primitif 2020 :

Le Budget Primitif de la Caisse des Ecoles pour 2020 est voté et arrêté aux chiffres suivants inscrits à la balance générale :

LIBELLES	PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT	VOTE DU COMITE
DÉPENSES		
- FONCTIONNEMENT	1 488 083,10 €	1 488 083,10
- INVESTISSEMENT	229 262,81 €	229 262,81
RECETTES		
- FONCTIONNEMENT	1 488 083,10 €	1 488 083,10
- INVESTISSEMENT	229 262,81 €	229 262,81
DÉFICIT GLOBAL	0	0
EXCÉDENT GLOBAL	0	0

Le budget 2020 est adopté à l'unanimité

4 : Approbation du barème relatif aux sorties a caractère pédagogique :

Le barème est adopté à l'unanimité.

5 : Approbation du barème des financements alloués pour l'achat de livres de bibliothèque :

Le barème est adopté à l'unanimité.

6 : Approbation du barème des financements alloués pour les projets d'action éducative :

Le barème est adopté à l'unanimité.

7 : Approbation du barème relatif a l'achat de fournitures pour les salles de repos des écoles maternelles et des écoles élémentaires accueillant des classes maternelles :

Le barème est adopté à l'unanimité.

8 : Approbation du barème relatif aux secours attribués pour les départs en classes de mer .

Le barème est adopté à l'unanimité.

9 : approbation du financement de cahiers de vacances distribués dans les écoles en cite éducative :

Le rapport est adopté à l'unanimité.

10 : remboursement des aides non utilisées dans le cadre des actions financées par la caisse des écoles :

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président clôt la séance à 15 h 15.

L'ensemble de ces documents peut être consulté au siège de la Caisse des Ecoles 40 Rue Fauchier 13002 Marseille, de 9 heures à 11 heures 30 et de 14 heures à 16 heures.

LE PRESIDENT DU COMITE
DE LA CAISSE DES ECOLE

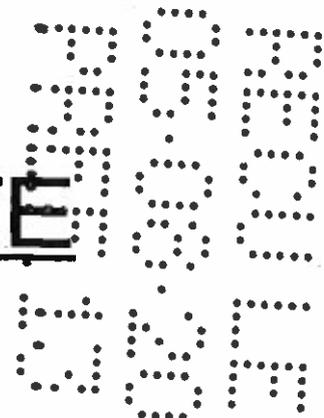


PierreHUGUET

888
999
777
666

CAISSE DES ECOLES
DE LA VILLE DE MARSEILLE
40 RUE FAUCHIER
13233 MARSEILLE CEDEX 20

REUNION DU COMITE



PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU 29 JUILLET 2020 À 10 H 00
SALLE BARGEMON
PAVILLON BARGEMON
HOTEL DE VILLE

La séance est ouverte à 10 H 00, sous la présidence de Monsieur Pierre HUGUET
Président du Comité de la Caisse des Ecoles.
Le Président procède à l'appel des membres du Comité.

Etaient présents : 3

Monsieur Pierre HUGUET Adjoint à la Maire de Marseille en charge de l'éducation des cantines scolaires et du soutien scolaire Président de la Caisse des Ecoles

Madame Marie BATOUX Adjointe à la Maire de Marseille en charge de l'éducation populaire Activités périscolaires, centres aérés, maison pour tous et maison de la citoyenneté

Madame Sophie ROQUES Adjointe à la Maire de Marseille en charge de l'état civil
Allo Marie, état civil et opérations funéraires

Etaient excusés : 2

Monsieur Sébastien BARLES Adjoint à la Maire de Marseille en charge de la transition écologique et du collège du futur

Monsieur Olivier FORTOUL Inspecteur de l'Education Nationale Marseille le Canet

Etaient absents : 19

Monsieur Ahmed HEDDADI Adjoint à la Maire de Marseille en charge du lien social, de la vie associative, des centres sociaux et du bel âge

Madame Marie-José CERMOLACCE Conseillère Municipale

Madame Lydia FRENTZEL Conseillère Municipale

Madame Josette FURACE Conseillère Municipale

Madame Aïcha GUEDJALI Conseillère Municipale

Madame Cathy ORLANDO Inspecteur de l'Education Nationale Marseille Estaque

Monsieur Gérard ROUBAUD Inspecteur de l'Education Nationale Marseille Joliette

Madame Brigitte BORSARO Inspecteur de l'Education Nationale Marseille Belle de Mai

Monsieur Elie STIOUI Inspecteur de l'Education Nationale Marseille Corniche

Monsieur Mohamed MEBAREK Inspecteur de l'Education Nationale Marseille Mazargues

Madame Catherine COMBES-CICCULO Inspecteur de l'Education Nationale Marseille Huveaune

Monsieur Marc Didier-Jean Inspecteur de l'Education Nationale Marseille St Barnabé

Monsieur Lionel MARIN Inspecteur de l'Education Nationale Marseille Capelette

Monsieur Laurent ESCANDE Inspecteur de l'Education Nationale Marseille la Rose

Madame Sandrine LEVY Inspecteur de l'Education Nationale Marseille le Merlan

Madame Corinne BLERY Inspecteur de l'Education Nationale Aygaldes

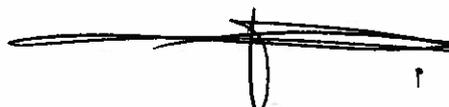
Madame Fatima NACER Inspecteur de l'Education Nationale Longchamp

Monsieur Thierry ILLY Inspecteur de l'Education Nationale Marseille St Charles

Monsieur Patrick SCOZZARI Inspecteur de l'Education Nationale Marseille Madrague

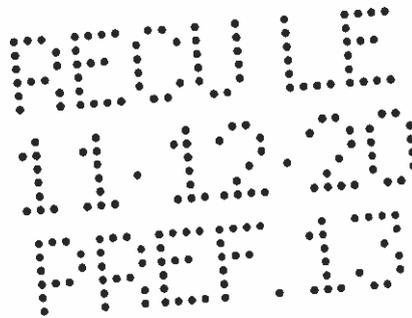
Monsieur le Président constatant que le quorum n'est pas atteint, clôt la séance à 10 h 30.

LE PRESIDENT DU COMITE
DE LA CAISSE DES ECOLES



Pierre HUGUET

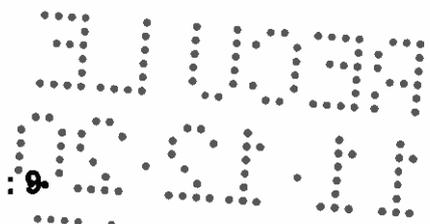
**CAISSE DES ECOLES
DE LA
VILLE DE MARSEILLE
40 RUE FAUCHIER
13233 MARSEILLE CEDEX 20**



REUNION DU COMITE CAISSE DES ECOLES

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU 13 NOVEMBRE 2020 À 14 H00
VISIOCONFERENCE
VOTE DE RAPPORTS ET QUESTIONS
DIVERSES**

La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Pierre HUGUET qui procède à l'appel des membres du Comité.



Etaient présents : 9

- Monsieur Pierre HUGUËT Président de la Caisse des Ecoles, Adjoint à la Maire de Marseille en charge de l'éducation, des cantines scolaires, du soutien scolaire et des cités éducatives
- Monsieur Ahmed HEDDADI Adjoint à la Maire de Marseille en charge du lien social, de la vie associative, des centres sociaux et du bel âge
- Madame Marie BATOUX Adjointe à la Maire de Marseille en charge de l'éducation populaire Activités périscolaires, centres aérés, maison pour tous et maison de la citoyenneté
- Madame Sophie ROQUES Adjointe à la Maire de Marseille en charge de l'état civil Allo Mairie, état civil et opérations funéraires
- Madame Lydia FRENTZEL Conseillère Municipale en charge de la citoyenneté de la jeunesse
- Monsieur Sébastien BARLES Adjoint à la Maire de Marseille en charge de la transition écologique et du collège du futur
- Madame Brigitte BORSARO Inspecteur de l'Education Nationale Marseille Belle de Mai
- Monsieur Mohamed MEBAREK Inspecteur de l'Education Nationale Marseille Mazargues
- Monsieur Elie STIOUI Inspecteur de l'Education Nationale Marseille Corniche

Etaient représentés : 4

- Monsieur Olivier FORTOUL Inspecteur de l'Education Nationale Marseille Canet, par Monsieur STIOUI
- Madame Martine ANTOINE Inspecteur de l'Education Nationale Marseille Joliette, par Monsieur MEBAREK
- Madame Marie-José CERMOLACCE Conseillère municipale en charge de l'économie sociale et solidaire, par Madame Sophie ROQUES
- Madame Aïcha GUEDJALI Conseillère Municipale en charge de la lutte contre les perturbateurs endocriniens et les nuisibles, par Madame BATOUX

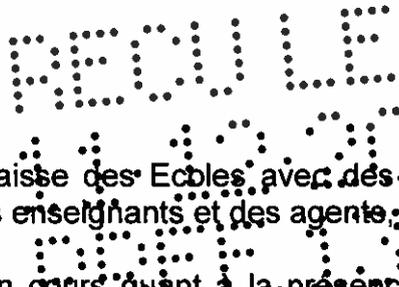
Etaient excusés : 2

- Monsieur Laurent ESCANDE Inspecteur de l'Education Nationale Marseille la Rose
- Monsieur Thierry ILLY Inspecteur de l'Education Nationale Marseille St Charles

Etaient absents : 9

- Madame Josette FURACE Conseillère Municipale en charge de la vie dans les quartiers
- Madame Cathy ORLANDO Inspecteur de l'Education Nationale Marseille Estaque
- Madame Pascale OLIVE Inspecteur de l'Education Nationale Marseille Huveaune
- Monsieur Marc Didier-Jean Inspecteur de l'Education Nationale Marseille St Barnabé
- Monsieur Lionel MARIN Inspecteur de l'Education Nationale Marseille Capelette
- Madame Sandrine LEVY Inspecteur de l'Education Nationale Marseille le Merlan
- Madame Corinne BLERY Inspecteur de l'Education Nationale Aygaldes
- Madame Fatima NACER Inspecteur de l'Education Nationale Longchamp
- Monsieur Patrick SCOZZARI Inspecteur de l'Education Nationale Marseille Madrague

Monsieur le Président rappelle que la Caisse des Ecoles favorise la réalisation d'actions éducatives très intéressantes.



Il désire améliorer l'organisation de la Caisse des Ecoles avec des applications et des outils de gestion pour faciliter le travail des enseignants et des agents, et sa visibilité.

Sur ce dernier point, une réflexion est en cours quant à la présence de sociétaires au comité qui sera abordée lors de la prochaine refonte des statuts.

Concernant le budget, il annonce qu'il faut réorienter les choix afin d'établir des priorités.

A) POINT SUR LES DÉPENSES EN 2020 :

En fonctionnement, un récapitulatif des actions financées en 2020, laisse apparaître que les budgets n'ont pas été utilisés en totalité, à cause de la crise sanitaire. Une grande partie des sorties pédagogiques et des séjours ont été annulés.

En investissement, les achats ont bien été réalisés (classes mobiles informatiques).

B) QUATRE RAPPORTS SONT SOUMIS AU VOTE :

a) transfert de 30 000 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement

Monsieur le Président propose au comité de voter la décision modificative n° 1 autorisant le transfert de 30 000 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, afin de payer une facture de crédits vpp (cartes prépayées de ressources numériques pouvant être distribuées à la demande) et une facture de renouvellement de licences JAMF, pour les classes mobiles des écoles.

Ce rapport est voté à l'unanimité.

b) constitution d'une commission d'appel d'offres - élection des membres

La Caisse des Écoles, établissement public communal, soumis à la réglementation du code des marchés publics, désire constituer une commission d'appel d'offres.

Il est prévu que la commission d'appel d'offres se réunisse sous la présidence du représentant légal de la Caisse des Écoles, le Maire ou son représentant, Monsieur Pierre HUGUET, Président Adjoint à la Maire en charge de l'Éducation, des Cantines Scolaire, du soutien scolaire et des Cités Éducatives et soit composée de quatre membres du comité élus par l'assemblée délibérante.

Il est procédé selon les mêmes modalités à la désignation de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Sont élus à l'unanimité :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
1- Mme Sophie ROQUES	1- Mme Lydia FRENTZEL
2- M. Ahmed HEDDADI	2- M. Elie STIOUI

3- Mme Marie BATOUX	3- Mme Brigitte BORSARO
4- M. Mohamed MEBAREK	4- M. Sébastien BARLES

c) création d'un site internet

La création d'un site internet doit permettre de répondre à deux objectifs :

- promouvoir les actions auprès des enseignants, des familles et plus généralement du grand public.

Madame FRENTZEL précise que les parents d'élèves n'ont aucune visibilité de la Caisse des Ecoles. C'est donc important de la faire connaître au grand public.

- mise en place de formulaires automatisés pour simplifier le traitement des demandes et des projets d'écoles.

Ce site facilitera le travail des agents de la Caisse des Ecoles et celui des enseignants, tout cela en accord avec les Inspecteurs de l'Education Nationale qui valident les projets de la Caisse des Ecoles.

Monsieur HUGUET souligne qu'il faut repenser les moyens humains au service de la Caisse des Ecoles et revoir la structure des agents mis à sa disposition par la Ville, notamment pour la gestion du futur site internet, qui occasionnera un surplus de travail. Il ouvre la question du service civique qui peut être une double opportunité pour la Caisse des Ecoles et de jeune volontaire.

Un rendu sera fait en 2021 lors du prochain comité.

La Caisse des Ecoles rappelle que la Ville de Marseille dispose d'un Espace Numérique de Travail (ENT) qui fonctionne dans les écoles et qu'on peut créer un site caisse des écoles redirigé sur l'ENT. C'est gratuit car la Ville a déjà un contrat avec la société qui gère l'ENT. Un avenant à la convention sera toutefois nécessaire.

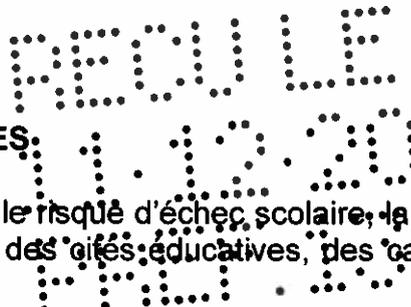
Elle précise qu'il s'agit aujourd'hui de valider la décision de créer un site et une application internet, ainsi que la dépense correspondante estimée à 10 000 €

Ce rapport est voté à l'unanimité.

d) Délégation accordée à Monsieur le Président de la Caisse des Ecoles

Le Comité de la Caisse des Ecoles donne délégation et pouvoir à son Président Monsieur Pierre HUGUET, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics dont la valeur estimée hors taxe est inférieure aux seuils européens mentionnés à **l'article 42** de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial de 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Ce rapport est voté à l'unanimité.



C) OPERATION CAHIERS DE VACANCES:

Suite au confinement et pour lutter contre le risque d'échec scolaire, la Caisse des Ecoles a fait livrer en juin 2020, dans les écoles des cités éducatives, des cahiers de vacances pour les élèves.

Une enquête menée auprès des enseignants en septembre 2020, présente un bilan plutôt positif.

Monsieur STIOUI a échangé avec quelques collègues qui ont trouvé l'opération intéressante.

Monsieur MEBAREK, bien que n'ayant pas d'écoles en cités éducatives dans sa circonscription, a eu des retours de la part de ses collègues. Il émet des doutes sur la qualité du travail effectué par les élèves. En effet, la plupart ont besoin d'un accompagnement pour remplir les cahiers.

Madame BATOUX est dubitative sur son utilité et souhaite une réflexion des enseignants.

Monsieur MEBAREK ajoute qu'il faut avoir une réflexion au niveau des jeux éducatifs et penser à un dispositif pour travailler de façon ludique.

Monsieur STIOUI rappelle qu'un élève est performant quand il est dans une sphère éducative positive. Il faut réfléchir à la mobilisation des moyens éducatifs.

~~Malgré la mobilisation des enseignants pour assurer la continuité pédagogique pendant le 1^{er} confinement, une partie des élèves est sortie du système scolaire et il faudra attendre septembre 2021 pour retrouver une situation normale.~~

Mme BATOUX précise que l'Education nationale a fait un premier bilan du décrochage scolaire et elle pense qu'il convient de relancer la réflexion autour du PEDT.

Elle propose un cadre pour mener cette réflexion et décliner nos actions collectives avec les différents partenaires, dont l'Education nationale et la Caisse des Ecoles.

L'opération cahier de vacances si elle était renouvelée, devrait faire l'objet d'un travail en réseau, peut-être en mobilisant les équipements sociaux ou les structures associatives présentes sur le territoire des Cités éducatives.

Monsieur MEBAREK déplore le morcellement des services de la Ville de Marseille en termes de cohérence et le manque de synergie. Le PEDT permettrait peut-être de régler ce problème.

D) REFLEXION SUR LES PROJETS D'ACTION EDUCATIVE (PAE)

La Caisse des Ecoles rappelle qu'elle alloue 250 € par classe pour financer des transports.

Si les écoles maternelles utilisent plus les transports en cars privés, les élémentaires achètent plutôt des tickets RTM ce qui leur permet d'effectuer plus de trajets.

Pour information, en 2019, la dépense totale s'est élevée à 689 166 €, toutes destinations confondues. Les sorties dans Marseille intra-muros ont représenté un montant de 201 781 €, dont 124 000 € pour les transports RTM contre 77 822 € pour les cars privés et navettes Frioul.

La Caisse des Ecoles consacre donc plus de la moitié de son budget à financer les transports des PAE.

Monsieur Huguet informe que la Caisse des Ecoles initie une réflexion sur le financement des PAE.

Tout d'abord, une demande de gratuité des transports RTM (tickets et mise à disposition de cars pour les scolaires a été faite auprès de la Présidente de la RTM, Mme PILA ; Mme Martine VASSAL, présidente de la Métropole Aix-Marseille Provence est également en copie.

L'intérêt de cette demande est de renforcer l'aide accordée pour les PAE, et de favoriser un égal accès des élèves à des activités éducatives de qualité.

Ensuite, la Caisse des Ecoles réfléchit à une nouvelle procédure avec la mise en place d'une commission de validation des projets (voir rapport n° C). Il souhaite aussi donner de grands axes à ces PAE, définir un ensemble de thématiques et une vision globale sur les classes transplantées avec une meilleure articulation entre le marché des classes transplantées de la Ville et les PAE financées par la Caisse des Ecoles.

Madame FRENTZEL demande si des solutions sont recherchées pour les frais de transport des séjours, musées, etc. qui grèvent de façon importante le budget des PAE.

Monsieur STIOUI rappelle qu'il y a d'une part, les sorties scolaires très cadrées, les enseignants fournissent un emploi du temps qui doit être validé par l'Education nationale, et d'autre part, les projets à l'intérieur de l'école sur divers domaines thématiques (développement durable, biodiversité...) proposés par les enseignants.

Mme BATOUX suggère d'utiliser le site « l'Enjeu » pour développer plus d'activités.. A ce jour, malheureusement, tous les créneaux sont déjà utilisés.

Mmes FRENTZEL et BATOUX rappellent qu'il faut aussi prévoir le budget nécessaire.

Monsieur HUGUET précise que la Caisse des Ecoles doit travailler sur les financements et faire des choix sur cette question des PAE.

Monsieur HUGUET suggère que des propositions soient faites pour le prochain comité.

E) FOURNITURES POUR LES SALLES DE REPOS

Le budget représente 60 000€ chaque année, pour l'achat de fournitures (draps, serviettes, couvertures...). La Caisse des Ecoles entend se recentrer sur l'aspect pédagogique de ses objectifs et a demandé à la Direction des achats de la Ville de Marseille, de prendre en charge l'achat et la livraison de ces fournitures qui entrent bien dans le champs d'action de la fonction logistique.

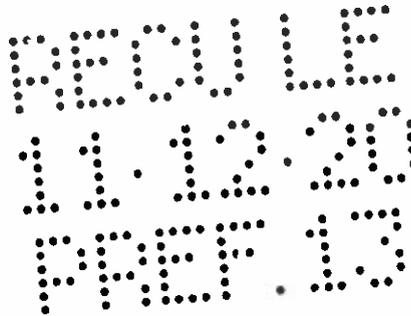
F) RENCONTRE AVEC OM FONDATION

Monsieur Huguet a reçu lors d'un rendez-vous à l'hôtel de ville, la directrice exécutive d'OM Fondation. Cette association intervient autour de 5 piliers dont le volet Education qui a 2 objectifs centraux :

- Favoriser l'accès à l'éducation
- Encourager la scolarité

Plusieurs projets à destination des élèves s'articulent autour de ces objectifs :

- Opération « Kit de rentrée scolaire »
- Ateliers d'écriture et de lecture
- Cahiers parascolaires
- Droit à l'excellence
- Ecole ouverte



Plusieurs pistes de réflexion ont été abordées lors de cette entrevue ce qui nécessitera, d'autres moments de rencontre :

- Retour de la fête des écoles à l'Orange vélodrome
- Mise en place d'ateliers sportifs dans le cadre de la semaine du goût 2021

G) MISE A JOUR DES STATUTS DE LA CAISSE DES ECOLES

Monsieur HUGUET précise que le principe consiste aujourd'hui, à faire valider une ouverture sur un fonctionnement qui pourrait permettre à des usagers de participer à la Caisse des Ecoles.

Chaque membre du comité est invité à faire part de ses propositions à la Caisse des Ecoles.

Monsieur STIOUI demande si la mise à jour portera sur la modification des versements des crédits actuellement faits sur deux associations d'utilité publique : l'OCCE et l'USEP.

Il rappelle qu'il s'agit d'une exception à Marseille depuis 1990, validée par le trésorier de la Ville et l'Inspection Académique.

La Caisse des Ecoles souligne que ce fonctionnement a été mis en place car il a l'avantage d'être très souple et réactif.

Monsieur HUGUET envisage d'intégrer cette question dans un groupe de travail.

H) BUDGET 2020 NON UTILISE

Suite à l'annulation des activités en raison de la crise sanitaire, Monsieur HUGUET demande un retour sur les perspectives du budget non utilisé.

Il propose une action autour du théâtre et des arts vivants. Celle-ci pourrait être unique ou perenne. L'objectif est d'offrir aux enfants un spectacle pour sortir du contexte particulier que nous vivons et de soutenir le milieu artistique mis à rude épreuve.

Monsieur STIOUI propose une réflexion individuelle et collégiale.

Monsieur MEBAREK demande quand cette action sera mise en place, Monsieur HUGUET répond que vu le contexte actuel, ce sera en 2021.

L'assemblée valide le report des crédits non utilisés de 2020 sur 2021 pour financer une nouvelle action l'année prochaine.

Mme FRENTZEL propose le cinéma à l'école par exemple, ou un spectacle dans les écoles avant les vacances de Noël.

Cette proposition est rejetée. D'une part il est trop tard pour l'organiser, ensuite, en raison du contexte sanitaire.

31037
0204

11

Monsieur le Président, la séance à 15 h 30.

L'ensemble de ces documents peut être consulté au siège de la Caisse des Ecoles sise 40, Rue Fauchier 13002 Marseille, de 9 heures à 11 heures 30 et de 14 heures à 16 heures.

LE PRESIDENT DU COMITE
DE LA CAISSE DES ECOLE



Pierre HUGUET

CAISSE DES ECOLES
VILLE DE MARSEILLE
40 RUE FAUCHIER
13233 MARSEILLE CEDEX 20

RECUEIL
28.04.21
PREF.13

RÉUNION DU COMITE CAISSE DES ECOLES

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 13 AVRIL 2021 À 9 H00
EN VISIOCONFÉRENCE
PRÉSENTATION ET VOTE DES DOCUMENTS
BUDGÉTAIRES ET RAPPORTS DIVERS

La séance est ouverte à 9 H 00, sous la présidence de Monsieur Pierre HUGUET Adjoint au Maire de Marseille en charge de l'éducation, des cantines scolaires, du soutien scolaire et des cités éducatives, Président de la Caisse des Écoles.

Le Président procède à l'appel des membres du Comité.

Étaient présents : 5

- Madame Marie-José CERMOGLACCE Conseillère Municipale
- Madame Josette FURACE Conseillère Municipale
- Madame Alpha GUEDJALI Conseillère Municipale
- Madame Céline GUICHARD Inspecteur de l'Éducation Nationale Marseille le Canet
- Monsieur Olivier FORTOUL Inspecteur de l'Éducation Nationale Marseille Capelette

Étaient représentés : 4

- Madame Sophie ROQUES Adjointe au Maire de Marseille en charge de l'état civil Allo Mairie, état civil et opérations funéraires par Madame FURACE
- Monsieur Sébastien BARLES Adjoint au Maire de Marseille en charge de la transition écologique et du collège du futur par Madame GUEDJALI
- Monsieur Ahmed HEDDADI Adjoint au Maire de Marseille en charge du lien social, de la vie associative, des centres sociaux et du bel âge, par Monsieur HUGUET
- Madame Pascale OLIVE Inspecteur de l'Éducation Nationale Marseille Huveaune par Monsieur GALLAIS

Étaient excusés : 2

- Madame Martine ANTOINE Inspecteur de l'Éducation Nationale Marseille Joliette,
- Monsieur Elie STIOUI Inspecteur de l'Éducation Nationale Marseille Corniche

Étaient absents : 13

- Madame Lydia FRENTZEL Conseillère Municipale
- Madame Marie BATOUX Adjointe au Maire de Marseille en charge de l'éducation populaire Activités périscolaires, centres aérés, maison pour tous et maison de la citoyenneté
- Madame Cathy ORLANDO Inspecteur de l'Éducation Nationale Marseille Estaque
- Madame Brigitte BORSARO Inspecteur de l'Éducation Nationale Marseille Belle de
- Monsieur Marc DIDIERJEAN Inspecteur de l'Éducation Nationale Marseille St Barnabé
- Madame Sandrine LEVY Inspecteur de l'Éducation Nationale Marseille le Merlan
- Madame Corinne BLERY Inspecteur de l'Éducation Nationale Aygalades
- Madame Fatima NACER Inspecteur de l'Éducation Nationale Longchamp
- Monsieur Thierry ILLY Inspecteur de l'Éducation Nationale Marseille St Charles
- Monsieur Patrick SCOZZARI Inspecteur de l'Éducation Nationale Marseille Madrague
- Madame Sylvie BELLET Inspecteur de l'Éducation Nationale Allauch Plan de cuques
- Monsieur Mohamed MEBAREK Inspecteur de l'Éducation Nationale Marseille Mazargues
- Monsieur Laurent ESCANDE Inspecteur de l'Éducation Nationale Marseille la Rose

Monsieur le Président procède à la lecture et à l'analyse du compte rendu d'activité 2020. Il souligne l'impact de la crise sanitaire sur les actions de la Caisse des Écoles qui n'ont pas pu être réalisées dans la majeure partie des cas.

Il s'agit notamment des transports pour sorties pédagogiques, des séjours ou bien des manifestations se déroulant hors de l'école, comme par exemple la distribution des prix, les ateliers du goût ou encore la remise des prix du prix du livre jeunesse.

I : Adoption du compte de gestion 2020 délibération 2021/02 :

Monsieur HUGUET informe l'assemblée que le compte de gestion établi par Monsieur Jean-Christophe CAYRE, Trésorier de Marseille Municipale et Métropole, du 02/03/2020 au 29/01/2021 et Monsieur Pierre-Jean BOUELLAT Trésorier de Marseille Municipale et Métropole du 01/01/2020 au 01/03/2020, est conforme au compte administratif de la Caisse des Ecoles.

L'assemblée après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2020.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

II : Adoption du Compte administratif 2020 délibération 2021/03 :

Le Président ayant quitté la réunion pour ne pas prendre part aux débats et au vote, Madame CERMOLACCE Conseillère Municipale, membre du comité préside la séance.

Ce compte présente les résultats de l'exercice 2020, en accord avec le comptable, Receveur des finances.

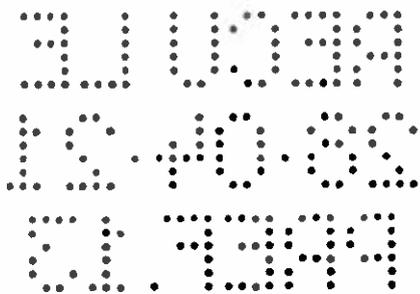
L'assemblée après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2020.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

III : vote du Budget primitif 2021 délibération 2021/04 :

Le Budget Primitif de la Caisse des Écoles pour 2021 est arrêté aux chiffres suivants inscrits à la balance générale :

LIBELLES	PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT	VOTE DU COMITE
DÉPENSES		
- FONCTIONNEMENT	1 731 787,34 €	1 731 787,34 €
- INVESTISSEMENT	263 824,87 €	263 824,87 €
RECETTES		
- FONCTIONNEMENT	1 731 787,34 €	1 731 787,34 €
- INVESTISSEMENT	263 824,87 €	263 824,87 €
DÉFICIT GLOBAL	0	0
EXCÉDENT GLOBAL	0	0



DÉPENSES

A) DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

a) *Les actions autour de la lecture*

Un budget de 242 000 € est reconduit pour le renouvellement des livres de bibliothèque :

Concernant l'opération **Distribution des Prix**, Monsieur HUGUET informe l'assemblée qu'un groupe de travail a été formé pour réfléchir à son évolution notamment sur les critères de sélection des lauréats.

Ce groupe de travail est composé d'élus d'arrondissements, des représentants de l'Éducation Nationale et d'enseignants et des parents d'élèves. La dernière réunion qui s'est tenu le vendredi 09 avril a permis de proposer les premiers changements. C'est ainsi que cette année seront récompensées deux classes de chaque école élémentaire qui auront porté des projets autour des valeurs du « vivre ensemble », de « la parité », de « la solidarité » ou de l'écocitoyenneté. Une présentation vidéo de chaque projet sera effectuée à partir des tablettes. Ces vidéos seront ensuite diffusées sur les sites des circonscriptions, sur l'ENT et sur le site de la Ville de Marseille.

Monsieur FORTOUL remercie ce groupe de travail pour avoir pris en compte l'aspect collectif, d'équipe et collaboratif, valeurs essentielles et porteuses pour les élèves.

Monsieur HUGUET précise que ce travail s'inscrit dans une démarche plus globale avec un mode de gouvernance différent et la mise en place de commissions avec les différents partenaires de l'école.

C'est de cette manière que sera effectuée dans un deuxième temps la suite de la réflexion sur le prix.

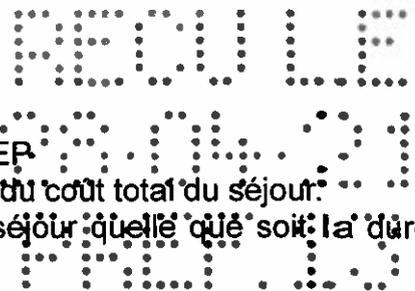
Il souligne l'importance du dispositif « **Le prix du livre jeunesse** » qui favorise le goût de la lecture et qui fait appel à un véritable partenariat avec les acteurs locaux.

b) *le soutien à l'action éducative*

Pour les **ateliers du goût** qui auront lieu durant la semaine nationale du goût en octobre 2021, Monsieur HUGUET souhaite donner plus d'ampleur et pour cela, les déplacer dans un autre lieu à définir, afin d'accueillir un plus grand nombre d'élèves.

Concernant les projets, Monsieur HUGUET affirme sa volonté de réorienter l'utilisation des fonds réservés aux **projets d'action éducative**, avec une enveloppe augmentée de 80% qui permettra de les financer de manière significative, ainsi que de rééquilibrer leur répartition en faveur des écoles situées en réseaux d'éducation prioritaire (REP). Il souligne l'importance de respecter cet équilibre, de par la vocation sociale de la Caisse des Écoles.

Ainsi, les barèmes ci-après sont prévus :



- les séjours

- 17 euros par jour et par élève des écoles hors REP
- 22 euros par jour et par élève des écoles situées en REP

Cette participation ne pourra pas être supérieure à 50% du coût total du séjour.

Pour rappel, le barème était de 15€ par élève et par séjour quelle que soit la durée du séjour.

- les projets sur l'année scolaire

- 50 euros par élève et participation limitée à 60% du coût du projet pour les écoles en REP ou à 40% du coût du projet pour les écoles hors REP.

Il est décidé de mettre en place une commission de validation des projets autres que les séjours. Elle siègera au minimum 1 fois par an. Elle sélectionnera les dossiers retenus et fixera le montant du financement accordé au projet.

Enfin, l'enveloppe des transports pour sorties à caractère pédagogique sera réservée à une **action pédagogique et/ou des transports**. Monsieur HUGUET souhaite maintenir le niveau de financement de 250 euros par classe auquel ont été rajoutés 250 euros par école, pour permettre aux enseignants d'utiliser ces fonds au bénéfice des enfants. Si les sorties ne peuvent pas avoir lieu, les enseignants peuvent faire venir dans l'école, un artiste, un spectacle, une ferme pédagogique...

c) les actions diverses

La Caisse des Écoles renouvelle ses aides pour le départ des élèves en **classes de mer** organisées par la Ville de Marseille.

Monsieur HUGUET précise que le budget de fonctionnement a augmenté de 16% en 2021 par rapport à 2020.

Par ailleurs, la gratuité annoncée par la Métropole Aix Marseille pour les transports RTM des élèves des écoles primaires publiques, aura un impact sur le fonctionnement de la Caisse des Écoles qui pourra affecter la dépense correspondante à l'action Pédagogique, au lieu d'acheter des tickets RTM pour se rendre sur les lieux des visites.

B) Dépenses d'investissement

L'opération « classes mobiles » lancée en 2016, arrive à son terme cette année. Toutes les écoles en REP ont été dotées de classes mobiles.

En effet cette opération d'investissement a des conséquences financières, puisque son amortissement crée une charge nette pour la section de fonctionnement soit **184 586 euros pour 2021** au détriment du financement des projets éducatifs.

Pour clôturer l'opération, des achats de tablettes pour les écoles seront effectués pour un montant de 97 548 euros. 60 000 euros serviront à financer le renouvellement annuel des licences.

Monsieur HUGUET précise que la Caisse des Écoles n'est pas le meilleur instrument pour équiper les écoles en matériel informatique et que la Caisse doit se concentrer sur son action éducative.

Il est décidé de demander le transfert l'ensemble des biens à la Ville de Marseille qui en supportera l'amortissement.

Le Trésorier précise qu'il faudra l'accord des 2 structures, définir les équipes techniques pour travailler sur le sujet et dès qu'il y a un accord de la décision politique le transfert pourra avoir lieu courant 2021, y compris pour les acquisitions de cette année.

RECETTES

A) Recettes de fonctionnement

a) La subvention de la Ville

La subvention de la Ville de Marseille est diminuée de 500 000 euros pour 2021 et s'élève donc à 802 000,00 euros.

Cette diminution n'altère pas le niveau d'action de la Caisse des écoles au vu de l'excédent restant (les actions et sorties pédagogiques n'ayant pu se tenir).

b) amortissement subvention de l'État

35 141,00 €

c) Remboursements divers

Il s'agit des sommes allouées aux écoles pour diverses actions, qui n'étant pas utilisées, sont remboursées à la Caisse des Écoles.

Pour l'année 2021, la recette est estimée à : 20 000,00 €.

B) Recettes d'investissement

a) Amortissement matériels et logiciels

184 586,32 €

b) Subvention de l'État (plan numérique)

44 000,00 €

c) FCTVA

35 238,55 €

Le budget 2021 est adopté à l'unanimité

IV : Approbation du barème relatif aux actions pédagogiques délibération n°2021/05

Le barème est adopté à l'unanimité.

V : Approbation du barème des financements alloués pour l'achat de livres de bibliothèque délibération n°2021/06

Le barème est adopté à l'unanimité.

VI: Approbation du barème des financements alloués pour les projets d'action éducative délibération n°2021/07

Le barème est adopté à l'unanimité.

VII : Approbation du barème relatif au Prix du Livre Jeunesse délibération n°2021/08

Le barème est adopté à l'unanimité.

VIII : Approbation du barème relatif aux secours attribués pour les départs en classes de mer délibération n°2021/09:

Le barème est adopté à l'unanimité.

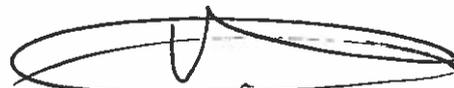
IX : mise en place d'une commission de validation des Projets d'Action Educative délibération n°2021/10 :

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président clôt la séance à 10h.

L'ensemble de ces documents peut être consulté au siège de la Caisse des Écoles 40 Rue Fauchier -13002 Marseille, de 9 heures à 11 heures 30 et de 14 heures à 16 heures.

LE PRÉSIDENT DU COMITE
DE LA CAISSE DES ÉCOLES



Pierre HUGUET

31 034
15 40 85
0 734

2